



COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS
DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL

اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل

Évolution du CILSS
sur les **PLANS**
INSTITUTIONNEL
ET ORGANISATIONNEL
de 1973 à 2023



*50 ans d'engagement au service des populations
sahéliennes et ouest-africaines*

**ÉVOLUTION DU CILSS
SUR LES PLANS INSTITUTIONNEL
ET ORGANISATIONNEL
DE 1973 À 2023**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
1. INTRODUCTION	5
2. DÉCENNIE 1973 À 1983	6
2.1 Plan institutionnel	6
2.2 Plan organisationnel	7
2.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises	7
2.4 Faiblesses et insuffisances constatées	8
3. DÉCENNIE 1984 À 1993	10
3.1 Plan institutionnel	10
3.2 Plan organisationnel	10
3.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises	10
3.4 Faiblesses et insuffisances constatées	11
4. DÉCENNIE 1994 À 2003	11
4.1 Plan institutionnel	11
4.2 Plan organisationnel	12
4.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises	13
4.4 Faiblesses et insuffisances constatées	16
5. DÉCENNIE 2004 À 2013	16
5.1 Plan institutionnel	16
5.2 Plan organisationnel	16
5.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises	17
6. DÉCENNIE 2014 À NOS JOURS	18
6.1 Plan institutionnel	18
6.2 Plan organisationnel	18
6.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises	19
6.4 Faiblesses et insuffisances constatées	19
7. CONCLUSION	20

1. INTRODUCTION

Face à la situation insoutenable de crise alimentaire et nutritionnelle consécutive aux grandes sécheresses de 1972 et 1973 dans la sous-région, les États sahéliens ont entrepris, avec l'appui de la communauté internationale, une série d'importants programmes nationaux et régionaux destinés à combattre les effets de la crise. Afin de mieux planifier et coordonner ces programmes, les Chefs d'État des six (6) pays les plus touchés de la région (Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) se sont retrouvés les 11 et 12 septembre 1973 à Ouagadougou et ont pris l'initiative de créer le Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) dont le siège est basé à Ouagadougou, capitale de la Haute-Volta (Burkina Faso aujourd'hui) avec pour mandat de : « s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification pour un nouvel équilibre écologique au Sahel ».

En cinquante ans, le CILSS a subi d'importantes mutations politiques et institutionnelles dictées par les besoins d'organisation et de gestion interne mais aussi par les exigences de l'intégration sous régionale en Afrique de l'Ouest. En effet, le contexte institutionnel, socio-économique et environnemental régional n'a eu de cesse de muter depuis la création du CILSS en 1973. L'économie des États s'est progressivement intégrée au sein d'ensembles sous régionaux (CEDEAO, UEMOA...).

La présente note fait un bref aperçu de l'évolution du CILSS sur les plans institutionnel, organisationnel tout en mettant en exergue les acquis, les forces et les faiblesses.



2. DÉCENNIE 1973 À 1983



2.1 Plan institutionnel

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement fondatrice de l'institution a regroupé :

1. le Président de la République de Haute-Volta, le Général Sangoulé LAMIZANA ;
2. le Président de la République du Mali, le Colonel Moussa TRAORÉ ;
3. le Président de la République de Mauritanie, SEM Moctar Ould DADDAH ;
4. le Président de la République du Niger, SEM Hamani DIORI ;
5. le Président de la République du Sénégal, SEM Léopold Sédar SENGHOR ;
6. le Président de la République du Tchad, SEM François TOMBALBAYE.

Elle s'est tenue à Ouagadougou du 11 au 12 septembre 1973. L'occasion a été de signer « la Convention du CILSS ». La Gambie et le Cap-Vert ont adhéré respectivement en décembre 1973 et en 1976.

Pour opérationnaliser le mandat du CILSS qui est de vaincre la désertification et de mettre fin à la faim des populations sahéliennes pour toujours par des actions et initiatives dans les

domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et de la maîtrise de l'eau, deux institutions spécialisées sont créées : le Centre régional pour les applications agro-hydro-météorologiques pour le développement (AGRYMET CRA) basé à Niamey (Niger) en 1974, et l'Institut du Sahel (INSAH) basé à Bamako (Mali) en 1976.



2.2 Plan organisationnel

Au départ, le Comité était organisé comme suit :

une conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (CCEG) qui se réunit en tant que de besoin ;

un Conseil des Ministres (CM) où chaque État membre est représenté par un ou plusieurs Ministres selon les questions de l'ordre du jour ;

les tâches d'animation et de coordination du Comité sont confiées à un ministre qui prend le titre de coordonnateur régional. Il est nommé par le conseil des ministres pour une durée de deux (2) ans.



2.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises

Au cours de cette première décennie après sa création, les actions du CILSS visaient à répondre à la fois à l'urgence et à de grands projets de première génération.

La période 1973-1976 a été marquée par des actions d'aide d'urgence avec les quatre (04) objectifs suivants :

- i) mobilisation et coordination des aides d'urgence ;
- ii) mobilisation des ressources destinées à la réalisation des programmes ;
- iii) réalisation de projets ponctuels ;
- iv) sensibilisation de la Communauté Internationale ; et
- v) sensibilisation des États membres.

Cette période a connu la mise en œuvre d'une multitude de projets dit programmes de première génération, qui a vu la réalisation de 612 Projets d'un coût total de 2,5 milliards de dollars US entre 1976 et 1983.

612
projets

pour un coût total
de 2,5 milliards
de dollars US
entre 1976 et
1983



« Sahel 21 »
une initiative
innovante,
cadre de réflexion
stratégique et
instrument de
coopération et
d'intégration
régionale

Durant cette période, l'évolution du CILSS a été marquée par le processus « Sahel 21 », une initiative innovante, bien conduite et bien médiatisée dans l'histoire du CILSS et favorablement accueillie par les Sahéliens et les partenaires techniques et financiers. « Sahel 21 » a été pour les Sahéliens une occasion de vibrer à l'unisson, de se mobiliser pour élaborer eux-mêmes un cadre, une vision et une ambition collective et consensuelle pour le Sahel. Le processus Sahel 21 qui s'est traduit par des années de réflexion et de mobilisation des acteurs sociaux, politiques et économiques a été la preuve que les Sahéliens et le CILSS ont la volonté et les capacités intellectuelles de se construire

une vision de leur propre avenir.

Avec l'opérationnalisation de Sahel 21, le CILSS a vu son audience s'accroître, tant auprès des Chefs d'État que de la communauté internationale.

Ce qui lui a permis de se positionner comme un cadre de réflexion stratégique et un instrument de coopération et d'intégration régionale en subsidiarité avec les actions des États membres.

Il convient de mentionner également la création en 1976 du Club du Sahel qui constitue un forum de réflexion et de concertation des partenaires du CILSS et un cadre de mobilisation des ressources



2.4 Faiblesses et insuffisances constatées

Conçu au départ comme une institution devant répondre à la fois à l'urgence et à la réalisation de grands projets, le CILSS disposait d'un programme bâti autour de trois axes d'intervention :

- un programme d'urgence de secours aux populations et de sauvetage du bétail : entre 1973-1976, 75 000 tonnes de céréales ont été mobilisées dans ce cadre par la communauté internationale au profit du Sahel.

- des programmes nationaux orientés vers la solution au problème de l'eau, la reconstitution du cheptel décimé par la sécheresse et le reboisement ;
- un programme sous régional comportant les grands projets tels que les barrages, les communications inter-États, le reboisement à grande échelle, la lutte contre les épizooties, la création d'un Fonds Spécial du Sahel.

Deux milliards cinq cent millions (2,5 MD) de dollars US ont été mobilisés pour financer 612 projets entre 1976 et 1984, dans le cadre de la lutte contre les effets de la sécheresse.

Ces trois axes d'intervention ont conduit le CILSS, au cours des dix premières années de son existence, à s'investir plus dans l'opérationnel et le conjoncturel que dans le stratégique et le structurel. Cette situation a eu pour conséquence dans les années 1990 d'entraîner le CILSS dans « *une crise financière et structurelle profonde, due principalement à un manque de stratégie globale, aux lourdeurs*

bureaucratiques tenaces et à une accumulation d'activités tous azimuts sans réelle cohérence » (source : ACDI/H.B. OUÉDRAOGO, 2013).

Les partenaires techniques et financiers ont reproché au CILSS le cloisonnement entre les projets et la trop grande dispersion de ses activités. L'institution devrait se recentrer et s'investir davantage dans des actions plus concrètes, à savoir la concentration des efforts sur la réalisation de ses objectifs initiaux que les pères fondateurs lui avaient assignés en 1973 au moment de sa création.

2,5
Milliards de
dollars US

pour 612 projets
dans le cadre de
la lutte contre
les effets de la
sécheresse



3. DÉCENNIE 1984 À 1993



3.1 Plan institutionnel

La Guinée-Bissau a rejoint les rangs de l'organisation en 1986 portant à neuf le nombre des États membres.



3.2 Plan organisationnel

Un nouvel organigramme a été mis en place avec la configuration suivante :

un (1) Noyau Central (NC) assurant les fonctions de représentation, de pilotage, de réflexion stratégique et de suivi-évaluation ;

six (6) Programmes Majeurs (PM) chargés de l'exécution des actions opérationnelles et financés par les bailleurs de fonds ;

neuf (9) Comités Nationaux du CILSS (CONACILSS) disposant chacun d'un Secrétariat Permanent qui sert d'interface entre le niveau national et le niveau régional.



3.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises

La première réunion du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires s'est tenue les 23-24 octobre 1985.

La Stratégie Régionale de Lutte Contre la Désertifica-

tion (SRLCD) dite « Stratégie de Nouakchott », adoptée en 1984, a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre des premiers Plans Nationaux de Lutte Contre la Désertification (PNLCD). Les acquis du CILSS dans

1^{ère}

réunion
du réseau de
prévention
des crises
alimentaires

les 23-24 octobre
1985

ce domaine pèseront sans conteste dans les négociations post-Rio 1992 qui ont abouti à l'adoption en

1994 de la Convention des Nations Unies sur les Lutttes contre la désertification (UNCCD).



3.4 Faiblesses et insuffisances constatées

Malgré les acquis et l'audience grandissante auprès des États membres et de la Communauté Internationale, l'Institution s'est retrouvée confrontée à des difficultés liées à son auto-financement, à l'amenuisement des financements extérieurs et à une insuffisance de coordination de ses activités. En 1991, sur insistance

des bailleurs de fonds, des études de restructuration ont été engagées et ont abouti à l'adoption d'un plan de sauvetage dénommé « Plan Décennal de Restructuration et de Relance Durable (PRRD) », adopté par la onzième CCEG tenue à Praia (Cap-Vert) en avril 1994.

Depuis
1994
un Plan Décennal
de Restructuration
et de Relance
Durable (PRRD)

4. DÉCENNIE 1994 À 2003



4.1 Plan institutionnel

Les Chefs d'État du Burkina Faso, de la République du Cap-Vert, de la République de la Gambie, de la République de Guinée-Bissau, de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Niger, de la République du Sénégal et de la République du Tchad ont signé, le 22 avril 1994 à Praia, Cap-Vert, la convention révisée du CILSS.

La décennie a été marquée par l'adoption par le 2^{ème} Forum des Sociétés Sahéliennes et la 13^{ème} Conférence des Chefs

d'État et de Gouvernement des pays membres du CILSS tenue à Bamako en novembre 2000, du cadre stratégique de sécurité alimentaire (CSSA) qui constitue un référentiel unique en matière de sécurité alimentaire pour l'ensemble des acteurs sahéliens publics et privés.

Le CSSA qui a été élaboré selon une approche participative a pour objectif général d' « *assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015* ».



4.2 Plan organisationnel

Dans la nouvelle convention, le CILSS comprend les organes suivants :

la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;

le Conseil des Ministres ;

le Comité Régional de Programmation et de suivi ;

le Secrétariat Exécutif ;

le Conseil de Direction ;

les Institutions spécialisées.

Après l'audit organisationnel et l'adoption du PRRD, l'architecture institutionnelle du CILSS a été revisitée en 1994 à travers une convention révisée adoptée par la 11^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue à PRAIA en avril 1994. Cette convention révisée fait du CILSS une Institution internationale dotée de la personnalité juridique. Les missions du CILSS ont été recentrées et précisées dans l'Article 6 de la Convention révisée.

Une nouvelle structure organisationnelle s'articulant autour de : i) un noyau central restreint chargé de la coordination, de la réflexion stratégique ; et ii) six (6) Programmes majeurs (2 PM politiques et 4 PM techniques) mais coordonnés par le noyau central et dont le financement est assuré par les bailleurs de fonds. La liaison entre les deux (2) Programmes Majeurs politiques et les quatre (4) Programmes Majeurs techniques est assurée par le Secré-

tariat Exécutif à travers un staff constitué du Secrétaire Exécutif, appuyé de quatre Conseillers dans les domaines suivants : Sécurité Alimentaire (SA), Gestion des Ressources Naturelles (GRN), planification et

communication. L'instance de suivi et d'évaluation de chaque Programme Majeur est le Comité Technique de Gestion (CTG) qui assure le rôle de Comité de Pilotage.

6
**Programmes
majeurs**
coordonnés
par le noyau
central



4.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises

Ce plan dont la mise en œuvre a été complétée en 1994 a donné lieu à :

- ❶ la mise en place d'une nouvelle structure verticale et non thématique qui s'articule autour, d'une part, d'un noyau central chargé de la coordination, de la réflexion stratégique et, d'autre part, des Programmes Majeurs d'activités (2 PM politiques et 4 PM techniques) coiffant les projets par groupe d'appartenance ;
- ❷ l'élaboration d'un schéma directeur décennal comme cadre d'orientation global assorti d'un système de programmation triennale « glissante » ;
- ❸ la construction d'un nouveau siège à Ouagadougou et d'un autre pour l'INSAH à Bamako.

L'accompagnement des PTF pour la mise en œuvre du PRRD s'est fait à travers les plans triennaux du CILSS que le CILSS a élaborés, adoptés et mis en œuvre à partir de 1995.

Le Programme « Sécurité alimentaire » a bénéficié de quatre projets, à savoir :

- le **PRORES** : Projet de réflexion stratégique sur la sécurité alimentaire durable. C'est un projet qui a démarré en 1996 et qui a couvert les neuf (9) pays du CILSS. Il est intervenu au niveau de la réflexion sur les stratégies d'accroissement des productions et de la productivité agricoles, tout en préservant le capital productif (meilleure gestion des ressources naturelles) ;

- le **FERAP** : Projet régional de fluidification des échanges et de rapprochement des politiques agro-alimentaires (pays CILSS + CEDEAO). Le FERAP a eu pour ambition d'offrir un cadre structuré et durable aux concertations intra et inter-États sur leurs politiques pour en réduire les disparités persistantes et intensifier les échanges régionaux de produits agricoles et alimentaires locaux.

Depuis 1986, une succession d'évènements a contribué à la naissance du FERAP :

- (i) le colloque de Mindelo en 1986 sur les politiques céréalières ;
- (ii) la rencontre de Lomé parrainée par le CILSS et le Club du Sahel en 1989 sur les Espaces céréaliers régionaux en Afrique de l'Ouest ;
- (iii) la réunion de Bamako en 1991 sur les interactions des Politiques céréalières dans le sous-espace ouest-africain ;
- (iv) la mise en place du programme SADAOC (Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest et Centrale) ;
- (v) la réunion de Nouakchott en 1992 sur le Commerce régional des produits de l'élevage en Afrique de l'Ouest et, (v) la rencontre de Cotonou sur les enjeux de la coopération économique sur le Nigéria, le Bénin, le Cameroun, le Niger et le Tchad ;

- le **PREGEC** : Projet régional de prévention et de gestion des crises alimentaires. Ce projet couvrait les neuf (9) pays du Sahel et entendait intervenir dans le domaine de la Sécurité Alimentaire, en partenariat avec la société civile, les femmes et les collectivités locales des zones à risques. Le PREGEC vise la création d'un cadre de concertation politique pour harmoniser, coordonner et mobiliser les acteurs et les ressources à l'échelle sous régionale, le renforcement des capacités des dispositifs nationaux de prévention et de gestion des crises et la promotion de l'application de la Charte de

l'aide alimentaire. Devenu un dispositif de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires, les PTF dans leur ensemble considèrent le PREGEC comme le fleuron du système CILSS ;

- le **PROCELOS** : Projet régional de promotion de produits agro-alimentaires locaux. La raison d'être de ce projet était de lutter contre l'augmentation tendancielle des importations au Sahel des produits alimentaires transformés en provenance des pays non sahéliens (principalement européens), aggravant ainsi les déséquilibres déjà précaires et quasi structurels de la balance des paiements des pays de la zone. Pour lutter contre cette extraversion croissante de la demande des biens alimentaires, le projet a identifié les axes d'interventions suivants :
 - la promotion des produits alimentaires locaux transformés ;
 - la promotion des technologies de transformation appropriées ;
 - l'appui à la professionnalisation du secteur de la transformation agro-alimentaire.

Le Programme « Gestion des ressources naturelles » devait, quant à lui, « contribuer à la mise en œuvre de la stratégie sous régionale de lutte contre la désertification intégrant la Convention internationale de lutte contre la désertification et à l'utilisation durable des ressources naturelles au niveau local ». Il comprenait trois projets :

- le **PASP** : Projet d'Appui aux Stratégies et Politiques ; dans les faits, il s'est agi d'un appui à la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la Désertification (CCD) ;
- le **PADLOS** : Projet d'Appui au Développement Local au Sahel ;
- le **PRISME** : Information et Sensibilisation Multimédia sur l'Environnement ;
Pour la mise en œuvre du plan triennal, l'interface avec les bailleurs de fonds du CILSS est assurée par les délégations de ces agences de coopération au Burkina Faso. Sur le plan de l'assistance technique, cinq bailleurs ont eu un ou deux assistants : USAID (deux AT), ACIDI, GTZ, France (deux AT) et Union Européenne ; l'ensemble de ces assistants techniques a constitué ce qui est communément dénommé « groupe de Ouagadougou ».



4.4 Faiblesses et insuffisances constatées

Les insuffisances constatées sont essentiellement d'ordre financier. En effet, les difficultés financières ont été surtout causées par l'accroissement continu des charges, l'accumulation des arriérés des contributions des États et les dépenses récurrentes liées à la multiplicité des activités engagées avec le concours des partenaires extérieurs.



5. DÉCENNIE 2004 À 2013



5.1 Plan institutionnel

Au vu des résultats obtenus, le CILSS a gagné la confiance des États membres et des bailleurs. Par conséquent, les États membres du CILSS sont passés de neuf (9) à treize (13) en 2012 avec l'adhésion du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Togo.

Le rapprochement entre la CEDEAO et le CILSS s'est traduit le 21 décembre 2006 par la signature d'un protocole d'Accord de Coopération entre les deux institutions et l'extension des activités du CILSS à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le CILSS élabore son premier Plan Stratégique 2020.



5.2 Plan organisationnel

Cette période correspond, à partir de janvier 2005, à la mise en œuvre de la réforme du CILSS en exécution de la Résolution de Nouakchott des Chefs d'États en 2004.

13
États membres
du CILSS
avec l'adhésion du
Bénin,
de la Côte d'Ivoire,
de la Guinée
et du Togo

Un nouvel organigramme est mis en place. Les programmes majeurs ont été remplacés par les programmes régionaux d'appui, les postes de conseiller et de RAF ont été transformés en Chef UAM. En outre, le poste de chef UAM/GRH a été créé par la même occasion. Le Contrôleur Interne est remplacé par l'Auditeur Interne.



5.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises

En 2013, le CILSS a célébré ses 40 ans d'existence, on peut affirmer que l'institution avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a réussi sans aucun doute à accroître sa visibilité et sa crédibilité dans la sous-région dans ses domaines d'intervention.

Les principaux acquis de la période sont, entre autres, de nouveaux partenariats avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Mondiale, l'Union Européenne.

Tous ces acquis importants pour le CILSS ne sauraient dispenser de porter un regard lucide et critique sur ce qui pourrait constituer des menaces sérieuses pour le succès des programmes de réformes en profondeur entreprises depuis 2011. Une relecture du contexte sous régional et international s'impose et des questions pertinentes restent posées : où va le CILSS et comment asseoir l'organisation sur des bases plus stables, efficaces et durables ?

40 ans
d'existence
du CILSS
en 2013



6. DÉCENNIE 2014 À NOS JOURS



6.1 Plan institutionnel

2^{nde}
convention
révisée
par les Chefs
d'États membres
du CILSS

Les Chefs d'État de la République du Bénin, du Burkina Faso, de la République du Cap-Vert, de la République de Gambie, de la République de Guinée, de la République de Guinée-Bissau, de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Niger, de la République du Sénégal, de la République du Togo et de la République du Tchad ont signé, le 15 avril 2015 à Bamako, Mali, la seconde convention révisée du CILSS.



6.2 Plan organisationnel

En 2014, le CILSS a pris l'initiative de relancer la réflexion prospective sur son avenir au sein de l'Afrique de l'Ouest et du monde. Le plan stratégique 2023-2050 est bâti autour de six axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Axe stratégique 2 : Gestion des Ressources Naturelles/ Changement Climatique ;
- Axe stratégique 3 : Maitrise de l'eau ;
- Axe stratégique 4 : Accès aux marchés des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- Axe stratégique 5 : Population, Genre et Développement ;
- Axe stratégique 6 : Gouvernance et développement organisationnel.



6.3 Principaux acquis, expériences et leçons apprises

Le PREGEC, les SIM 2^{ème} génération et le Cadre Harmonisé, le RPCA sont les outils phares du CILSS qui sont connus et acceptés par toutes les parties prenantes.



6.3 Faiblesses et insuffisances constatées

Les évaluations internes et externes des programmes du CILSS, pour la période 2015-2019, ont fait un certain nombre de constats dont entre autres :

- la non-atteinte des objectifs prévus dans le PT et le faible taux d'utilisation des fonds disponibles ;
- l'insuffisance des ressources humaines pour mener les activités ;
- la faiblesse de communication entre les CONACILSS et l'institution, d'une part, et entre les trois sites d'autre part ;
- la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation mis en place par le CILSS.

CONCLUSION

Le cadre institutionnel du CILSS est en pleine relecture pour corriger les insuffisances perçues et renforcer l'ensemble du processus de gestion. À ce titre, il faudra entre autres, procéder à :

- la définition des responsabilités de chaque site du système CILSS pour leur permettre d'assurer un leadership dans les domaines où ils ont le meilleur avantage comparatif ;
- la définition des orientations stratégiques qui permettront au CILSS d'utiliser ses forces pour fournir les divers services, qui sont prioritaires pour les pays de la sous-région ;
- l'amélioration de l'environnement du travail nécessaire pour attirer et retenir du personnel compétent pour mener les activités.

**CILSS - Comité Permanent Inter-États de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel**

03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32
Email : administration.se@cilss.int
www.cilss.int